

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 22 MARS 1898.

### Rapports faits, au nom de la Commission des Naturalisations, sur des demandes de grande naturalisation.

(Voir les n<sup>os</sup> 50, 57 et 61, session de 1897-1898, de la Chambre des Représentants, et 39, même session, du Sénat.)

Présents : MM. DUPONT, Président ; ALLARD, AUDENT, le Comte DE BROUCHOVEN DE BERGEYCK, COOLS, le Comte DE PRET ROOSE DE CALESBERG et le Vicomte VILAIN XIII.

#### I.

*Par M. ALLARD, sur la demande du sieur MAURICE-PAUL MAYER.*

MESSIEURS,

Le sieur Mayer, né à Saint-Cloud (France), le 26 juin 1862, sollicite la grande naturalisation.

Il habite la Belgique depuis 1892 et exerce à Bruxelles la profession de banquier.

Le pétitionnaire a épousé une Belge, dont il a un enfant ; il s'engage à payer le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités consultées établissent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de reproche.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 8 mars 1898, par 58 voix contre 37.

Votre Commission constate que le sieur Mayer remplit toutes les conditions légales requises pour obtenir la grande naturalisation et qu'il a satisfait aux obligations du service militaire en France.

#### II.

*Par M. le Vicomte VILAIN XIII, sur la demande du sieur LOUIS-HENRI-JOSEPH BLAISE.*

MESSIEURS,

Le sieur Blaise, né à Malmedy (Prusse), le 29 février 1864, sollicite la grande naturalisation.

( 2 )

Il habite la Belgique depuis 1881 et exerce à Theux la profession d'horloger.

Le pétitionnaire a épousé une Belge, dont il a quatre enfants nés en Belgique; il s'engage à payer le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités consultées établissent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de reproche.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 8 mars 1898, par 52 voix contre 43.

Votre Commission constate que le sieur Blaise remplit toutes les conditions légales requises pour obtenir la grande naturalisation et qu'il a satisfait aux obligations du service militaire en Belgique.

*Le Président,*  
EMILE DUPONT.